

Chapitre VII

Du prix naturel des marchandises, et de leur prix de marché

[Retour à la table des matières](#)

Dans chaque société, dans chaque localité, il y a un taux moyen ou ordinaire pour les profits dans chaque emploi différent du travail ou des capitaux. Ce taux se règle naturellement, comme je le ferai voir par la suite, en partie par les circonstances générales dans lesquelles se trouve la société, c'est-à-dire sa richesse ou sa pauvreté, son état progressif vers l'opulence, ou stationnaire, ou décroissant, et en partie par la nature particulière de chaque emploi.

Il y a aussi, dans chaque société ou canton, un taux moyen ou ordinaire pour les fermages (*rents*), qui est aussi réglé, comme je le ferai voir, en partie par les circonstances générales dans lesquelles se trouve la société ou la localité dans laquelle la terre est située, et en partie par la fertilité naturelle ou industrielle du sol.

On peut appeler ce taux moyen et ordinaire le *taux naturel* du salaire, du profit et du fermage, pour le temps et le lieu dans lesquels ce taux domine communément.

Lorsque le prix d'une marchandise n'est ni plus ni moins que ce qu'il faut pour payer, suivant leurs *taux naturels*, et le fermage de la terre, et les salaires du travail, et les profits du capital employé à produire cette denrée, la préparer et la conduire au marché, alors cette marchandise est vendue ce qu'on peut appeler son *prix naturel*.

La marchandise est alors vendue précisément ce qu'elle vaut ou ce qu'elle coûte réellement à celui qui la porte au marché; car bien que, dans le langage ordinaire, on ne comprenne pas dans le prix primitif d'une marchandise le profit de celui qui fait métier de la vendre, cependant, s'il la vendait à un prix qui ne lui rendît pas son profit au taux ordinaire de la localité, il est évident qu'il perdrait à ce métier, puisqu'il aurait pu faire ce profit en employant son capital d'une autre manière. D'ailleurs, son profit constitue son revenu; c'est, pour le marchand, le fonds d'où il tire sa subsistance. De même que le vendeur avance à ses ouvriers leurs salaires ou leur subsistance pendant que la marchandise se prépare et est conduite au marché, de même il se fait aussi à lui-même l'avance de sa propre subsistance, laquelle, en général, est en raison du profit qu'il peut raisonnablement attendre de la vente de sa marchandise. Ainsi, à moins de lui concéder ce profit, on ne lui aura pas payé le prix qu'on peut regarder, à juste titre, comme celui que cette marchandise lui coûte réellement.

En conséquence, quoique le prix qui lui donne ce profit ne soit pas toujours le plus bas prix auquel un vendeur puisse quelquefois céder sa marchandise, c'est cependant le plus bas auquel, pendant un temps un peu considérable, il soit en état de le faire, au moins s'il jouit d'une parfaite liberté, ou s'il est le maître de changer de métier quand il lui plaît.

Le prix actuel auquel une marchandise se vend communément est ce qu'on appelle son *prix de marché*. Il peut être ou au-dessus, ou au-dessous, ou précisément au niveau du *prix naturel*.

Le *prix de marché* de chaque marchandise particulière est déterminé par la proportion entre la quantité de cette marchandise existant actuellement au marché, et les demandes de ceux qui sont disposés à en payer le *prix naturel* ou la valeur entière des fermages, profits et salaires qu'il faut payer pour l'attirer au marché. On peut les appeler *demandeurs effectifs*, et leur demande, *demande effective*, puisqu'elle suffit pour attirer effectivement la marchandise au marché. Elle diffère de la *demande absolue*. Un homme pauvre peut bien, dans un certain sens, faire la demande d'un carrosse à six chevaux, c'est-à-dire qu'il voudrait l'avoir; mais sa demande n'est pas une *demande effective*, capable de faire jamais arriver cette marchandise au marché pour le satisfaire.

Quand la quantité d'une marchandise quelconque, amenée au marché, se trouve au-dessous de la demande effective, tous ceux qui sont disposés à payer la valeur

entière des fermages, salaires et profits qu'il en coûte pour mettre cette marchandise sur le marché, ne peuvent pas se procurer la quantité qu'ils demandent. Plutôt que de s'en passer tout à fait, quelques-uns d'eux consentiront à donner davantage. Une concurrence s'établira aussitôt entre eux, et le prix *de marché* s'élèvera plus ou moins au-dessus du prix *naturel*, suivant que la grandeur du déficit, la richesse ou la fantaisie des concurrents viendront animer plus ou moins cette concurrence. Le même déficit donnera lieu généralement à une concurrence plus ou moins active entre des compétiteurs égaux en richesse ou en luxe, selon que la marchandise à acheter se trouvera être alors d'une plus ou moins grande importance pour eux; de là l'élévation exorbitante dans le prix des choses nécessaires à la vie, pendant le siège d'une ville ou dans une famine.

Lorsque la quantité mise sur le marché excède la demande effective, elle ne peut être entièrement vendue à ceux qui consentent à payer la valeur collective des fermages, salaires et profits qu'il en a coûté pour l'y amener. Il faut bien qu'une partie soit vendue à ceux qui veulent payer moins que cette valeur entière, et le bas prix que donnent ceux-ci réduit nécessairement le prix du tout. Le *prix de marché* tombera alors plus ou moins au-dessous du *prix naturel*, selon que la quantité de l'excédent augmentera plus ou moins la concurrence des vendeurs, ou suivant qu'il leur importera plus ou moins de se défaire sur-le-champ de la marchandise. Le même excédent dans l'importation d'une denrée périssable donnera lieu à une concurrence beaucoup plus vive, à cet égard, que dans l'importation d'une marchandise durable : dans une importation d'oranges, par exemple, que dans une de vieux fers.

Lorsque la quantité mise sur le marché suffit tout juste pour remplir la demande effective, et rien de plus, le *prix de marché* se trouve naturellement être avec exactitude, du moins autant qu'il est possible d'en juger, le même que le *prix naturel*. Toute la quantité à vendre sera débitée à ce prix, et elle ne saurait l'être à un plus haut prix. La concurrence des différents vendeurs les oblige à accepter ce prix, mais elle ne les oblige pas à accepter moins.

La quantité de chaque marchandise mise sur le marché se proportionne naturellement d'elle-même à la demande effective. C'est l'intérêt de tous ceux qui emploient leur terre, leur travail ou leur capital à faire venir quelque marchandise au marché, que la quantité n'en excède jamais la demande effective ; et c'est l'intérêt de tous les autres, que cette quantité ne tombe jamais au-dessous.

Si cette quantité excède pendant quelque temps la demande effective, il faut que quelqu'une des parties constituantes de son prix soit payée au-dessous de son *prix naturel*.

Si c'est le fermage, l'intérêt des propriétaires les portera sur-le-champ à retirer une partie de leur terre de cet emploi; et si ce sont les salaires ou les profits, l'intérêt des ouvriers, dans le premier cas, et de ceux qui les emploient, dans le second, les portera

à en retirer une partie de leur travail ou de leurs capitaux. La quantité amenée au marché ne sera bientôt plus que suffisante pour répondre à la demande effective. - Toutes les différentes parties du prix de cette marchandise se relèveront à leur taux naturel, et le prix total reviendra au *prix naturel*.

Si, au contraire, la quantité amenée au marché restait pendant quelque temps au-dessous de la demande effective, quelques-unes des parties constituant de son prix hausseraient nécessairement au-dessus de leur *taux naturel*. Si c'est le fermage, l'intérêt de tous les autres propriétaires les portera naturellement à disposer une plus grande quantité de terre pour la production de cette marchandise; si ce sont les salaires ou les profits, l'intérêt de tous les autres ouvriers et entrepreneurs les portera bientôt à employer plus de travail et de capitaux à la préparer et à la faire venir au marché. La quantité qui y sera portée sera bientôt suffisante pour répondre à la demande effective. Toutes les différentes parties de son prix baisseront bientôt à leur taux naturel, et le prix total retombera au *prix naturel*.

Le *prix naturel* est donc, pour ainsi dire, le point central vers lequel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises. Différentes circonstances accidentelles peuvent quelquefois les tenir un certain temps élevées au-dessus, et quelquefois les forcer à descendre un peu au-dessous de ce prix. Mais, quels que soient les obstacles qui les empêchent de se fixer dans ce centre de repos et de permanence, ils ne tendent pas moins constamment vers lui.

La somme totale d'industrie employée annuellement pour mettre au marché une marchandise se proportionne ainsi naturellement à la demande effective. Elle tend naturellement à porter toujours au marché cette quantité précise qui peut suffire à la demande, et rien de plus.

Mais, dans certaines branches de productions, la même quantité d'industrie produira, en différentes années, des quantités fort différentes de marchandises, pendant que, dans d'autres branches, elle produira la même quantité ou à peu près. Le même nombre d'ouvriers employés à la culture produira, en différentes années, des quantités fort différentes de blé, de vin, d'huile, de houblon, etc. Mais le même nombre de fileurs et de tisserands produira chaque année la même quantité, ou à peu près, de toile ou de drap. Il n'y a que le produit moyen de la première espèce d'industrie qui puisse, en quelque manière, se proportionner à la demande effective ; et comme son produit actuel est souvent beaucoup plus grand et souvent beaucoup moindre que ce produit moyen, la quantité de ces sortes de denrées qui sera mise au marché, tantôt excédera de beaucoup la demande effective, tantôt sera fort au-dessous. Aussi, même en supposant que cette demande continue à rester la même, le prix de ces denrées, au marché, ne sera pas moins sujet à de grandes fluctuations; il tombera quelquefois bien au-dessous du *prix naturel*, et quelquefois s'élèvera beaucoup au-dessus. Dans l'autre espèce d'industrie, le produit de quantités égales de travail étant toujours le même ou à peu près, il s'accordera plus exactement avec la demande effective. Tant que cette demande reste la même, le *prix de marché* pour ces denrées doit vraisemblablement aussi

rester le même, et être tout à fait le même que le *prix naturel*, ou du moins aussi rapproché qu'il est permis d'en juger. Il n'y a personne qui ne sache par expérience que le prix du drap ou de la toile n'est sujet ni à d'aussi fréquentes ni à d'aussi fortes variations que le prix du blé. Le prix des premiers varie seulement en proportion des variations qui surviennent dans la demande; celui des produits naturels varie non seulement en proportion des variations de la demande, mais encore il suit les variations beaucoup plus fréquentes qui surviennent dans la quantité de ces denrées mise sur le marché pour répondre à la demande.

Les fluctuations accidentelles et momentanées qui surviennent dans le *prix de marché* d'une denrée, tombent principalement sur les parties de son prix, qui se résolvent en salaires et en profits. La partie qui se résout en *rente* en est moins affectée. Une rente fixe en argent n'en est pas le moins du monde affectée, ni dans son taux ou sa quotité, ni dans sa valeur. Une rente qui consiste, ou dans une certaine portion, ou dans une quantité fixe du produit brut, est, sans aucun doute, affectée dans sa valeur annuelle par toutes les fluctuations momentanées et accidentelles qui surviennent dans le *prix de marché* de ce produit brut; mais il est rare qu'elles influent sur le taux annuel de cette rente. Quand il s'agit de régler les conditions du bail, le propriétaire et le fermier tâchent, chacun du mieux qu'il peut, de déterminer ce taux d'après le prix moyen et ordinaire du produit, et non pas d'après un prix momentané et accidentel.

Ces sortes de fluctuations affectent les salaires et les profits, tant dans leur valeur que dans leur taux, selon que le marché vient à être surchargé ou à être trop peu fourni de marchandises ou de travail, d'ouvrage fait ou d'ouvrage à faire. Un deuil public fait hausser le prix du drap noir, dont le marché se trouve presque toujours trop peu fourni dans ces occasions, et il augmente les profits des marchands qui en possèdent quelque quantité considérable. Il n'a pas d'effet sur les salaires des ouvriers qui fabriquent le drap. C'est de marchandises, et non pas de travail, que le marché se trouve peu fourni, d'ouvrage fait et non pas d'ouvrage à faire. Mais ce même événement fait hausser les salaires des tailleurs. Dans ce cas, le marché est trop peu fourni de travail; il y a demande effective de travail, demande d'ouvrage à faire pour plus qu'on ne peut en fournir. Ce deuil fait baisser le prix des soieries et draps de couleurs, et par là il diminue les profits des marchands qui en ont en main une quantité considérable. Il réduit aussi les salaires des ouvriers employés à préparer ces sortes de marchandises dont la demande est arrêtée pour six mois, peut-être pour un an. Dans ce cas, le marché est surchargé, tant de marchandise que de travail.

Mais, quoique le *prix de marché* de chaque marchandise particulière tende ainsi, par une gravitation continuelle, s'il est permis de s'exprimer ainsi, vers le *prix naturel*, cependant, tantôt des causes accidentelles, tantôt des causes naturelles et tantôt des règlements de police particuliers peuvent, à l'égard de beaucoup de marchandises, tenir assez longtemps de suite le *prix de marché* au-dessus du *prix naturel*.

Lorsque, par une augmentation dans la demande effective, le *prix de marché* de quelque marchandise particulière vient à s'élever considérablement au-dessus du *prix*